

BJ INVEST

Société à responsabilité limitée
Au capital de 1.000 euros

Siège social : 16, rue de la Garenne
44700 ORVAULT

917 754 475 RCS NANTES

(la « Société »)

* * * * *

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

Monsieur Jordan BITON
Demeurant 2, Impasse de l'Enclose – 44140 GENESTON

Propriétaire de la totalité des 1.000 parts composant le capital social de la société BJ INVEST,

Associé unique de ladite Société,

Connaissance prise de l'ordre du jour suivant

- **Transfert du siège social et de l'établissement principal ;**
- **Modification corrélative des statuts ;**
- **Suppression des mentions devenues sans objet ;**
- **Pouvoirs en vue des formalités.**

A pris les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer le siège social et l'établissement principal de la Société du 16 rue de la Garenne – 44700 ORVAULT au **2 impasse de l'Enclose – 44140 GENESTON, à compter de ce jour inclusivement.**

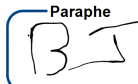
DEUXIEME DECISION

En conséquence de la décision précédente, l'associé unique **décide** de modifier l'article 4 des statuts, désormais rédigé ainsi :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

*Le siège social est sis **2 impasse de l'Enclose – 44140 GENESTON***

Le déplacement du siège social est décidé par l'associé unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être transféré en tout endroit du territoire français par une simple décision de l'associé unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. »

Paraphe


TROISIÈME DÉCISION

A la relecture des Statuts, l'associé unique constate que des mentions n'ont plus lieu d'être et peuvent désormais être supprimées.

En conséquence, l'associé unique **décide** de supprimer les articles 21 à 24 des Statuts relatifs à la constitution et à ses formalités.

QUATRIÈME DÉCISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

* * * * *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

*L'associé unique convient expressément et requière du rédacteur des présentes que le présent acte soit signé **par voie de signature électronique via l'application logicielle « DocuSign »** en application des articles 1366 et suivants du Code civil.*

L'associé unique se dispense et dispense le rédacteur des présentes d'établir un exemplaire original du présent acte par signataire.

En conséquence de quoi, il est reconnu et pleinement accepté par l'associé unique que :

- *L'existence, l'origine, la réception, la consistance et l'intégrité du présent acte seront pleinement et suffisamment établies à l'égard de chaque signataire par la transmission électronique de celui-ci à l'ensemble des signataires.*
- *Le présent acte aura date certaine et entrera en vigueur à la date de signature par le signataire.*

L'Associé unique et Gérant	Signature
<p data-bbox="354 1392 574 1423">M. Jordan BITON</p> <p data-bbox="516 1486 735 1518"><i>Date de signature :</i></p>	<p data-bbox="878 1356 1117 1444">Signé par : <i>Jordan BITON</i> 1814A9C64706411...</p> <p data-bbox="800 1476 1179 1507">11-06-2025 09:50:02 CEST</p>